

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE

D'OLORON-SAINTE-MARIE – PYRENEES-ATLANTIQUES

❧❧❧

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2013

❧❧❧

Présents :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
M. Jean-Etienne GAILLAT, M. Jean-Pierre DOMECCQ,
Mme Marie-Lyse GASTON, M. Yves TOURAINÉ, Mme Anne BARBET,
M. Robert BAREILLE, Mme Dolorès CABELLO, M. Patrick MAILLET,
Mme Véronique PEBEYRE, Adjoints,
Mme Marie-José ROMEO, Mme Georgette SALHI, M. Jean-Michel BRUGIDOU,
Mme Eliane BELLEGARDE, Mme Eliane YTHIER,
Mme Elisabeth SALTHUN-LASSALLE, M. Philippe GARROTE,
M. Jean-Pierre ARANJO, M. Fabien REICHERT, M. Gilles BITAILLOU,
M. André LABARTHE, Mme Jeanne LARAN, M. Michel ADAM,
M. Daniel LACRAMPE, Mme Florence AGRAZ, Mme Jany N'HAUX.

Délégations de vote :

Mme Dominique QUEHEILLE donne pouvoir à Mme Marie-Lyse GASTON,
Mme Jeanine DUTECH donne pouvoir à Mme Georgette SALHI,
M. Jean-Marie GINIEIS donne pouvoir à M. Patrick MAILLET,
Mme Nathalie REGUEIRO donne pouvoir à Mme Anne BARBET,
M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à M. Jean-Pierre ARANJO,
Mme Valérie SARTOLOU donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE,
M. Gilbert EHRET donne pouvoir à M. André LABARTHE.

❧❧❧

1 - VOTE TARIFS FESTIVAL PORTE-VOIX 2014

Monsieur Yves TOURAINÉ expose que la Ville d'Oloron Sainte-Marie et la Communauté de Communes du Piémont Oloronais organisent conjointement depuis trois ans le Festival Porte-Voix. En 2014, le festival aura lieu du 6 au 12 avril.

Il est décidé que la billetterie des concerts organisés et financés par la Communauté de Communes du Piémont Oloronais soit mise en œuvre par son service spectacle vivant.

Il est décidé que la billetterie des concerts organisés et financés par la Ville soit mise en œuvre par son service culture.

Il convient donc pour la Ville de faire intervenir la régie du service culture et de déterminer les types de tarifs qui pourront être proposés.

Afin de rester cohérent par rapport à ce qui existe déjà en matière de politique tarifaire sur notre territoire, le service culture propose d'appliquer la même grille de tarifs que celle utilisée par le service spectacle vivant de la Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ouï cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**, à l'unanimité,

- **ADOPTE** le présent rapport,
- **ADOPTE** les tarifs ci-dessous :

PLEIN TARIF : 20,00 €

TARIF REDUIT : 10,00 €

Enfants de + de 6 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA.

TARIF GROUPE : 16,00 €

Groupes de 8 personnes, Comité d'entreprise.

PLEIN TARIF ABONNE : 14,00 €

Sur présentation de la carte d'abonnement de la saison culturelle Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

TARIF REDUIT ABONNE : 8,00 €

Enfants de + de 6 ans et jusqu'à 18 ans, étudiants, chômeurs, bénéficiaires du RSA.

Sur présentation de la carte d'abonnement de la saison culturelle Communauté de Communes du Piémont Oloronais.

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, ledit jour 18 décembre 2013.
Suivent les signatures.-

LE MAIRE,

AFFICHE LE 23/12/2013

Bernard UTHURRY